

aménagement urbanisme

De: Jean-Damien Lemettre <jdlemettre@gmail.com>
Envoyé: lundi 7 octobre 2019 16:54
À: plui@cc-tvv.fr
Objet: Information PLU

Chère Madame, cher monsieur,

N'étant pas sur de pouvoir me déplacer à l'une des réunions publiques, je me permets de vous solliciter pour des informations sur le projet de PLU.

Pourriez vous m'indiquer si les passerelles suivantes seront considérées comme constructibles pour des habitations ou hangar de tous types :

- Sur la commune de Neuil, parcelle 000ZE92
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000ZE119
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000ZE116b
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000ZE142
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM2
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM3
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM4
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM7 (qui m'appartient)
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM12 (qui m'appartient)
- Sur la commune de Neuil, parcelle 000AM13 (qui m'appartient)

Il est important de noter que je dispose de caves qui s'étendent sous les parcelles ZE119 et ZE92 qui de fait rendent toutes constructions impossibles sur ces dernières.

Par ailleurs, je souhaiterais noter la présence d'un chêne remarquable sur la parcelle ZE119 qui mériterait d'être classé et préservé. Je peux si vous le souhaitez vous fournir des photos de l'arbre.

Merci par avance de votre réponse,

Belle journée

Jean-Damien Lemettre